

Plan Local d'Urbanisme



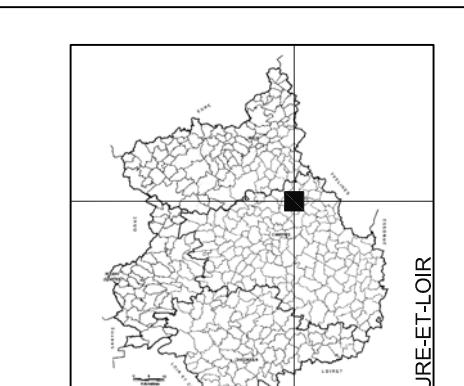
PLAN DE ZONAGE

5.1

- ▶ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 15 septembre 2010
- ▶ Arrêt du projet le 28 février 2013
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 3 septembre au 3 octobre 2013
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 décembre 2013

ECHELLE:
1/5000

PHASE:
Approbation



Voir pour être renvoyé à la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2013 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Piat Le Maine.

En Perspective Urbanisme et Aménagement ■ 2 rue des Côtes - 28000 Chartres TEL : 02 37 30 28 75 - FAX : 02 37 38 94 45 - courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr

L E G E N D E

Uaa	Zone urbaine bâti ancien dense
Uab	Zone urbaine bâti ancien peu dense
Uae	Zone urbaine équipements
Ub	Zone urbaine bâti récent
Ux	Zone urbaine activités
1AU	Zone d'urbanisation future à court terme
1AUX	Zone d'urbanisation future activités
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme
A	Zone agricole
N	Zone naturelle
Nh	Zone naturelle : secteur hameaux et écarts
NI	Zone naturelle : secteur loisirs
Np	Zone naturelle : domaine du château de Grogneul
Emplacement réservé	
Sites d'exploitation et bâtiments agricoles en activité	
I	Zone inondable
br	Zone de bruit 250m : fuseau ligne Paris-Brest
br	Zone de bruit 30m : fuseau RD 906
C	Cône de vue sur la cathédrale Notre Dame de Chartres
*	Monument historique
P	Périmètre de protection des monuments historiques
★	Bâti remarquable à conserver au titre de l'article L123-1.5.7° du code de l'urbanisme
Espace boisé classé	
Plantage à conserver au titre de l'article L123-1.5.7° du code de l'urbanisme	
Section sujette à Orientation d'Aménagement	
O.A.P.	
Périmètre de protection rapprochée du forage de la Grande Butte sur le territoire de Saint-Piat	
Périmètre de protection éloignée du forage de la Grande Butte sur le territoire de Saint-Piat	

0 m 100 m 200 m 300 m 400 m 500 m